

(N° 2.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SESSION DE 1879-1880.

Projet de Loi contenant le Budget du Ministère de la Justice pour l'exercice 1880.

*(Voir les N°s 87 IV, 144, 175, 188 et 195, session 1878-1879, de la
Chambre des Représentants.)*

LÉOPOLD II, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE UNIQUE.

**Le Budget du Ministère de la Justice est fixé, pour l'exercice 1880, à la
somme de seize millions quarante-deux mille trois cent neuf francs (fr. 16,042,309),
conformément au tableau ci-annexé.**

Bruxelles, le 25 novembre 1879.

Les Secrétaires,

**(Signé) PETY DE THOZÉE.
LÉON D'ANDRIMONT**

*Le Président de la Chambre
des Représentants,*

(Signé) J. GUILLERY.

Budget du Ministère de la Justice pour l'exercice 1880.

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perman- entes.	extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE 1 ^{er} .				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	Traitement du Ministre	21,000	"	467,800 "
2	Traitement des fonctionnaires, employés et gens de service	581,800	"	
3	Matériel	50,000	"	
4	Frais de rédaction et de publication de recueils statistiques	6,000	"	
5	Frais de route et de séjour	9,000	"	
CHAPITRE II.				
ORDRE JUDICIAIRE.				
6	Cour de cassation. Personnel	270,820	"	4,060,370 "
7	— Matériel.	5,500	"	
8	Cours d'appel. Personnel	865,500	"	
9	— Matériel	24,000	"	
10	Tribunaux de première instance et de commerce .	1,976,350	"	
11	Justices de paix et tribunaux de police	918,000	"	
CHAPITRE III.				
JUSTICE MILITAIRE.				
12	Cour militaire. Personnel.	22,250	"	82,870
13	— Matériel	2,000	"	
14	Auditeurs militaires et prévôts	49,900	"	
15	Frais de bureau et indemnité pour feu et lumière. — Ameublement des locaux des conseil de Guerre.	3,720	5,000 "	
16	Frais de justice en matière criminelle, correction- nelle et de police. (Crédit non limitatif.)	955,000	"	
17	Litt. a. — Traitements des exécuteurs des arrêts criminels	5,550	5,658 "	976,508
	Litt. b. — des préposés à la conduite des voitures cellulaires.	10,500	"	
CHAPITRE V.				
PALAIS DE JUSTICE.				
18	Construction, réparations et entretien de locaux. — Subsides aux provinces et aux communes pour les aider à fournir des locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix .	55,000	160,000 "	195,000

ARTICLES	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
	CHAPITRE VI.			
	PUBLICATIONS OFFICIELLES.			
19	Impression du <i>Recueil des lois</i> , du <i>Moniteur</i> , des <i>Annales parlementaires</i> , du <i>Compte rendu analytique des séances de la Chambre des Représentants</i> , et travaux accessoires.	490,000 »	»	532,300 »
20	Abonnement au <i>Bulletin des arrêts de la Cour de cassation</i>	3,000 »	»	
21	Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liège et d'autres pays dont le territoire est compris dans le royaume de Belgique; publication d'un recueil d'instructions-circulaires émanées du Département de la Justice, depuis la réunion de la Belgique à la France, en 1795; impression d'avant-projets de lois et autres documents législatifs; frais de route et autres des membres des commissions de législation	25,300 »	»	
22	Traitements et indemnités d'employés attachés à la Commission royale de publication des anciennes lois.	14,000 »	»	
	CHAPITRE VII.			
	PENSIONS ET SECOURS.			
23	Pensions civiles (paiement des termes échus avant l'inscription au grand-livre).	25,000 »	»	42,500 »
24	Secours à des magistrats et à des employés près des cours et tribunaux, ou à leurs veuves et enfants mineurs, qui, sans avoir droit à une pension, ont des titres à un secours par suite d'une position malheureuse	12,000 »	»	
25	Secours à des employés ou veuves et enfants mineurs d'employés de l'administration centrale du Ministère de la Justice ou des établissements y ressortissant, qui se trouvent dans le même cas que ci-dessus	1,500 »	»	
26	Secours à des employés ou veuves et enfants mineurs d'employés des prisons, se trouvant dans le même cas que ci-dessus	4,000 »	»	
	CHAPITRE VIII.			
	CULTES.			
27	Clergé supérieur du culte catholique, personnel enseignant et dirigeant des grands séminaires, à l'exception de celui de Liège	521,400 »	»	4,340,000 »
28	Bourses et demi-bourses affectées aux grands séminaires, à l'exception de celui de Liège.	62,011 »	»	
29	Clergé inférieur du culte catholique, déduction faite de 7,710 francs, pour revenus de cures	4,340,000 »	»	

ARTICLES	DÉSIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et permanen- tes.	extraordinaires et temporaires.	
30	Subsides aux provinces, aux communes et aux fa- briques d'églises, pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes et les frais du culte dans l'église du camp de Beverloo. . . .	669,000 »	256,000 »	5,813,661 »
31	Culte protestant et anglican (<i>Personnel</i>)	74,958 »	»	
32	Subsides pour frais du culte et dépenses diverses.	13,000 »	»	
33	Culte israélite (<i>Personnel</i>)	15,292 »	»	
34	Frais de bureau du consistoire central et dépenses imprévues.	1,000 »	»	
35	Subsides aux provinces, communes et consistoires pour construction d'édifices consacrés aux cultes protestant et israélite	»	20,000 »	
36	Pensions ecclésiastiques (paiement des termes échus avant l'inscription au grand-livre). . . .	11,000 »	»	
37	Secours pour les ministres des cultes. . . .	30,000 »	»	
CHAPITRE IX.				
ÉTABLISSEMENTS DE BIENFAISANCE.				
38	Frais d'entretien et de transport d'indigents que la loi met à la charge de l'État	200,000 »	»	
39	Subsides <i>a</i>) : 1° à accorder extraordinairement à des établissements de bienfaisance et à des hospices d'aliénés ; 2° aux communes, pour l'entretien et l'instruction des aveugles et sourds-muets indi- gents, dans le cas de l'art. 151, n° 17, de la loi communale; 3° aux établissements pour aveugles et sourds-muets; 4° aux communes pour les frais d'entretien des aliénés dans le cas du n° 14 de la loi du 28 décembre 1875; 5° pour secours aux victimes de l'ophtalmie militaire, qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre. — <i>b</i>) Construction et agrandissement d'asiles d'aliénés et notam- ment celui destiné à remplacer l'établissement de Froidmont, dont la propriété a été attribuée à la commission des hospices civils de cette localité par des décisions judiciaires passées en force de chose jugée	255,000 »	200,000 »	969,700
40	Frais de route et de séjour et indemnités des mem- bres des commissions spéciales pour les éta- blissements de charité et de bienfaisance, de l'inspecteur général des établissements de bien- faisance et des asiles d'aliénés, des commissaires spéciaux ainsi que des membres et secrétaires des comités d'inspection desdits asiles	15,000 »	»	
41	Impression et achat d'ouvrages spéciaux concer- nant les établissements de bienfaisance, et frais divers	3,000 »	»	
42	Subsides pour le patronage des condamnés libérés.	14,000 »	»	
43	Écoles de réforme pour mendiants et vagabonds âgés de moins de 18 ans	282,700 »	»	

ARTICLES.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et permanentes.	extraordinaires et temporaires.	
	CHAPITRE X.			
	PRISONS.			
	Section 1 ^{re} . — Service économique.			
44	Frais d'entretien, d'habillement, de couchage et de nourriture des détenus. — Achat et entretien du mobilier des prisons	1,150,000 »	»	
45	Gratifications aux détenus	12,000 »	»	
46	Frais d'habillement des gardiens	52,000 »	»	
47	Frais de voyage des membres des commissions, des fonctionnaires et employés	11,000 »	»	
48	Traitements des fonctionnaires et employés. . .	826,900 »	»	
49	Frais d'impression et de bureau.	10,000 »	»	
50	Prisons. — Entretien et travaux d'amélioration des bâtiments	170,000 »	»	
51	Prison cellulaire pour hommes à Bruxelles. — Continuation des travaux de construction. — Maison de sûreté d'Anvers. — Continuation des travaux d'agrandissement	»	300,000 »	2,814,800 »
52	Honoraires et indemnités de route aux architectes, pour la rédaction de projets de prisons, la direction et la surveillance journalière des constructions. . .	»	30,000 »	
	Section 2. — Service des travaux.			
53	Achat de matières premières et ingrédients pour la fabrication.	150,000 »	»	
54	Gratifications aux détenus	40,000 »	»	
55	Frais d'impression et de bureau	1,000 »	»	
56	Traitements des fonctionnaires et employés. . .	64,000 »	»	
	Section 3. — Traitements de disponibilité.			
57	Traitements de disponibilité des fonctionnaires et employés des deux services.	»	17,900 »	
	CHAPITRE XI.			
	FRAIS DE POLICE.			
58	Mesures de sûreté publique	80,000 »	»	80,000 »
	CHAPITRE XII.			
59	Dépenses imprévues non libellées au Budget. . .	5,000 »	1,800 »	6,800 »
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE . fr.	15,045,951 »	996,358 »	16,042,309 »